



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

126. Ordre. Regle.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

formelle que soit l'*injonction*, de ne pas trop s'arrêter à la lettre, lorsque les circonstances particulières rendent abusive la règle générale. Il me semble que les Cours de Justice ne sauroient trop prévenir les lettres de *jussion*, & que le ministère ne doit en user que très-sobrement.

126. ORDRE. REGLE.

Ils font l'un & l'autre une sage disposition des choses; mais le mot d'*ordre* a plus de rapport à l'effet qui résulte de cette disposition; & celui de *regle* en a davantage à l'autorité & au modèle qui conduisent la disposition.

On observe l'*ordre*. On suit la *regle*. Le premier est un effet de la seconde.

127. REGLE. RÉGLEMENT.

La *regle* regarde proprement les choses qu'on doit faire, & le *réglement*, la manière dont on les doit faire. Il entre dans l'idée de l'une quelque chose qui tient plus du droit naturel; &, dans l'idée de l'autre, quelque chose qui tient plus du droit positif.

L'équité & la charité doivent être les deux grandes *regles* de la conduite des hommes; elles sont même en droit de déroger à tous les *réglements* particuliers.

On se soumet à la *regle*; on se conforme au *réglement*. Quoique celle-là soit plus indispensable, elle est néanmoins plus transgressée, parce qu'on est plus frappé du détail du *réglement*, que de l'avantage de la *regle*.

128. RÉGLÉ. RANGÉ.

On est *réglé* par ses mœurs & par sa conduite.